

MAIRIE DE PERET

Décision du Maire 2022/03

***** Portant demande de subventions ***
Concernant le projet de « 8000 arbres »**

Le Maire de la Commune de PERET,

Vu les articles L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,
Vu la délibération 2020/12 en date du 25 mai 2020 portant délégation du Maire,
Vu la délibération de la commission des finances sur l'échéancier de réalisation des projets de la commune,
Considérant le projet du Conseil Départemental de doter les communes d'arbres
Considérant que la présente décision a pour objet la demande de subventions pour le projet « réfection des bâtiments publics »

DECIDE

Article 1 – La commune de Péret souhaite participer au projet du Conseil Départemental « 8000 arbres » afin de planter les arbres au nouveau cimetière, au jardins partagés et au skate park.

Article 2 – La commune de PERET sollicite le Conseil Départemental pour la campagne 2022 et demande la dotation de 27 arbres.

Article 3 – Madame le Maire signera le projet à intervenir sur les bases précitées au nom et pour le compte de la commune de Péret.

Article 4 - Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Secrétaire de Mairie pour exécution, à la trésorerie municipale, et en Sous-Préfecture pour contrôle de légalité.

Publicité en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil Municipal.
Communication en sera donnée au Conseil Municipal lors de la réunion la plus proche.

Fait à Péret, le 18 février 2022
Le Maire,
Isabelle SILHOL

